

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Sélestat-Erstein

VILLE DE BARR

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
RUE SAINT MARC**

Le Maire de la Ville de BARR,

VU l'article L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 411-1 du Code de la Route,

VU l'article R. 610-5 du Code Pénal,

VU la demande en date du 30 juillet 2024 présentée par l'entreprise SPIE CityNetworks sise 03 rue Lucien Velten – Parc d'activités Joffre – CS50208 67810 HOLTZHEIM Cedex, relative à des travaux de maintenance du réseau fibre optique existant de la rue Saint Marc à BARR,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre et la sécurité de tous les usagers,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent l'accès à une chambre existante située à l'extrémité de la rue Saint Marc, en bordure de la rue Rotland (R.D. 362) à BARR,

ARRETE

Article 1 - Le lundi 12 août 2024, de 08 h 00 à 16 h 00, la circulation des véhicules se fera en chaussée rétrécie rue Saint Marc au droit de son intersection avec la rue Rotland à BARR.

Article 2 - L'emprise du chantier ne devra en aucun cas empiéter sur la rue Rotland (R.D. 362).

Article 3 - La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, sous le contrôle de la Police Municipale de BARR.

Article 4 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président du Tribunal d'Instance de SELESTAT,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BARR,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de BARR,
- Monsieur le Chef de l'U.T. de BARR,
- Monsieur le Responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de BARR,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SPIE CityNetworks chargée des travaux.

Arrêté municipal n° 3234

BARR, le 1^{er} août 2024

Nathalie KALTENBACH
Maire de BARR

